

ENVIRONNEMENT

- Accompagnement des utilisateurs de déchets organiques
- Recyclage des déchets agricoles
- Mise en oeuvre réglementaire de l'épandage de matières d'intérêt agronomique
- Suivi agronomique et réglementaire des épandages des matières d'intérêt agronomique



PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

ENVIRONNEMENT

ACCOMPAGNEMENT DES UTILISATEURS DE DÉCHETS ORGANIQUES (boues de stations d'épuration, digestats de méthanisation)

- Suivi agronomique, environnemental et réglementaire
- Traçabilité
- Disposer d'une expérience reconnue depuis plus de 30 ans



Les + PROAGRI

- Une prestation sur-mesure vous proposant un diagnostic et des préconisations détaillées
- Une prestation reconnue de qualité : Certification AFNOR
- Un accès à une expertise complémentaire de nos équipes : mobilisation des savoir-faire de la Chambre d'agriculture pour vous accompagner dans vos projets

Vous souhaitez

- Répondre aux exigences réglementaires
- Vous assurer que les épandages se réalisent dans de bonnes conditions et sans risques
- Assurer un suivi agronomique des épandages
- Créer un lien avec les producteurs des déchets pour pérenniser la filière
- Trouver des matières/déchets à valoriser sur vos parcelles

Notre service

- Planifier, organiser et suivre les épandages
- Conseiller sur la fertilisation des cultures
- Veillez à l'innocuité des épandages (réalisation des analyses de sols et des déchets)

Documents remis

- Résultats des analyses de sols et de déchets
- Conseil en fertilisation à chaque apport de boues, digestats
- Synthèse annuelle des épandages

Modalités

- Prestation individuelle
- Selon les surfaces mises à disposition

Public

- Tous les agriculteurs

 Tarifs et conditions de vente sur demande

Vos interlocuteurs

Chambre d'agriculture du Lot Pôle environnement et végétal

430 avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 Cahors CEDEX 9
05 65 23 22 22
environnement-vegetal@lot.chambagri.fr

Léonie GONZALEZ

Conseillère spécialisée environnement
06 25 76 26 35

Yohan ANTOINE

Conseiller spécialisé environnement
06 25 76 26 31



PROagri

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

ENVIRONNEMENT

RECYCLAGE DES DÉCHETS AGRICOLES

- Respecter la réglementation
- Collecte gratuite
- Préserver l'environnement



Les ⁺ PROAGRI

- Une prestation sur-mesure vous proposant un diagnostic et des préconisations détaillées
- Une prestation reconnue de qualité : Certification AFNOR
- Un accès à une expertise complémentaire de nos équipes : mobilisation des savoir-faire de la Chambre d'agriculture pour vous accompagner dans vos projets

Vous souhaitez

- Eliminer correctement vos déchets
- Faire valoriser vos déchets
- Etre en règle vis à vis des différentes réglementations

Notre service

- Organiser les campagnes de collecte, en partenariat avec ADIVALOR «Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la Valorisation des Déchets de l'Agro-fourriture» et les fournisseurs
- Assurer la faisabilité des collectes
- Informer les agriculteurs sur les modalités, lieux, dates de collecte et types de déchets collectés

Documents remis

- Calendrier des périodes et dates des collectes

Modalités

- Prestation collective

Public

- Tous les agriculteurs

 Tarifs et conditions de vente sur demande

Vos interlocuteurs

Chambre d'agriculture du Lot Pôle environnement et végétal

430 avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 Cahors CEDEX 9
05 65 23 22 22
environnement-vegetal@lot.chambagri.fr

Léonie GONZALEZ

Conseillère spécialisée en environnement
06 25 76 26 35



TERRALTO

ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS



ENVIRONNEMENT

MISE EN OEUVRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉPANDAGE DE MATIÈRES D'INTÉRÊT AGRONOMIQUE (Boues, digestats)

- Valoriser vos déchets au niveau local et optimiser vos coûts
- Être en règle vis-à-vis de la réglementation



Les + TERRALTO

- Une prestation sur-mesure vous proposant un diagnostic et des préconisations détaillées
- Une prestation reconnue de qualité : Certification AFNOR
- Un accès à une expertise complémentaire de nos équipes : mobilisation des savoir-faire de la Chambre d'agriculture pour vous accompagner dans vos projets

Vous souhaitez

- Mettre en place une filière d'élimination locale et durable pour valoriser vos déchets organiques et minimiser les coûts
- Mettre en oeuvre un plan d'épandage réglementaire : études de faisabilité, dossiers de déclaration ou d'autorisation de l'épandage

Notre service

- Recherche d'agriculteurs voulant intégrer un plan d'épandage
- Rédaction du dossier réglementaire
- Réalisation des prélèvements de sols (et de déchets) pour analyse

Documents remis

- Résultats des analyses de sols et de déchets
- Étude préalable et dossier de déclaration (ou d'autorisation) des épandages

Modalités

- Prestation individuelle
- Annuelle

Public

- Tous les producteurs de déchets organiques (boues, digestats, matières vidanges, compost déchets)

 Tarifs et conditions de vente sur demande

Vos interlocuteurs

Chambre d'agriculture du Lot Pôle environnement et végétal

430 avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 Cahors CEDEX 9
05 65 23 22 22
environnement-vegetal@lot.chambagri.fr

Léonie GONZALEZ

Conseillère spécialisée environnement
06 25 76 26 35

Yohan ANTOINE

Conseiller spécialisé environnement
06 25 76 26 31



TERRALTO

ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS



ENVIRONNEMENT

SUIVI AGRONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DES ÉPANDAGES DES MATIÈRES D'INTÉRÊT AGRONOMIQUE (boues, digestats, compost,...)

- Répondre aux exigences réglementaires
- Disposer d'un appui technique
- Disposer d'une expérience reconnue depuis plus de 30 ans
- Bénéficier de l'appui de la profession agricole
- Promouvoir une valorisation agricole vertueuse



Les + TERRALTO

- Une prestation sur-mesure vous proposant un diagnostic et des préconisations détaillées
- Une prestation reconnue de qualité : Certification AFNOR
- Un accès à une expertise complémentaire de nos équipes : mobilisation des savoir-faire de la Chambre d'agriculture pour vous accompagner dans vos projets

Vos interlocuteurs

Chambre d'agriculture du Lot Pôle environnement et végétal

430 avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 Cahors CEDEX 9
05 65 23 22 22
environnement-vegetal@lot.chambagri.fr

lot.chambre-agriculture.fr

Avril 2021

Vous souhaitez

- Disposer d'une veille environnementale, sanitaire et réglementaire des épandages et de conseils de gestion
- Assurer la gestion du suivi des épandages de boues/digestats
- Réaliser un suivi agronomique de l'épandage des boues/digestats, conformément à la réglementation

Notre service

- Planifier, organiser et suivre l'épandage des déchets
- Assurer la traçabilité grâce à une archivage et un suivi des épandages sur base de données SIG
- Veiller à l'innocuité des épandages (réalisation des analyses de sols et des déchets)
- Promouvoir une filière vertueuse pour l'environnement et l'agriculture
- Réaliser les dossiers réglementaires de suivi : programme prévisionnel, synthèse annuelle et bilan agronomique des épandages

Documents remis

- Résultats des analyses de sols et de déchets
- Programme prévisionnel des épandages
- Synthèse annuelle et bilan agronomique des épandages

Modalités

- Prestation individuelle
- Annuelle

Public

- Tous les producteurs de déchets organiques

 **Tarifs et conditions de vente sur demande**

Léonie GONZALEZ

Conseillère spécialisée environnement
06 25 76 26 35

Yohan ANTOINE

Conseiller spécialisé environnement
06 25 76 26 31

